



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

MÉMO

AGISSEZ POUR VOTRE SANTÉ



À FAIRE



**Déclarez un
médecin traitant.**



**Adhérez à
une mutuelle.**



**Ouvrez votre
compte ameli.**



**Bénéficiez
des aides de la
caisse d'assurance
maladie.**

LES BONS RÉFLEXES



Déclarez un médecin traitant lors d'une consultation auprès d'un médecin.



Optimisez vos remboursements en adhérant à une mutuelle complémentaire.



Ouvrez votre compte personnel ameli ou téléchargez



l'application ameli pour :

- > consulter vos remboursements de soins ;
- > commander votre carte Vitale, déclarer sa perte ou son vol ;
- > commander votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ;
- > actualiser et gérer vos informations personnelles (adresse, téléphone, coordonnées bancaires...) ;
- > etc.



Vous rencontrez des difficultés financières pour vous soigner ?

Vous pouvez bénéficier d'aides, sous certaines conditions, en contactant votre caisse d'assurance maladie.



Vous pouvez évaluer vos droits à la Complémentaire santé solidaire sur mesdroitssociaux.gouv.fr.



Faites un bilan de santé régulièrement (tous les 5 ans) au centre d'examen de santé de Niort ou d'Angoulême, offert par l'Assurance Maladie.



Prenez un rendez-vous téléphonique/physique depuis votre compte ameli, avec l'un de nos conseillers qui vous aidera dans vos démarches.



Ouvrez votre carnet de santé numérique Mon espace santé.

Vous pourrez y stocker et partager vos documents et données de santé en toute confidentialité.

